

ÉTATS-UNIS

Bush descendu en flammes dans un livre écrit par son ancien porte-parole

Un ancien porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, descend en flammes, dans un ouvrage à paraître la semaine prochaine, le président George W. Bush qu'il décrit comme une girouette s'étant « précipité » dans une guerre inutile en Irak.

Dans cet ouvrage *What happened: inside the Bush White House and Washington's culture of deception* (Ce qui s'est passé : au cœur de la Maison Blanche de Bush et la culture de la tromperie à Washington), l'ancien porte-parole fustige aussi l'Administration Bush pour sa gestion de la crise de l'ouragan

Katrina en 2005, l'accusant d'avoir « passé la plus grande partie de la première semaine à nier » l'ampleur de la catastrophe, relève le magazine *Politico* qui a eu des extraits du livre. « L'un des pires désastres de notre histoire est devenu l'un des pires désastres de la présidence Bush », écrit Scott McClellan. Cela a été enco-

re renforcé par les précédentes décisions prises par M. Bush, y compris, d'abord et avant tout, de s'être « précipité dans une guerre » en Irak avec un « calendrier inadapté » et « sans avoir préparé l'après-conflit ».

M. McClellan, 40 ans, estime que le public américain a déjà conclu que « la décision d'envahir l'Irak était une sérieuse bourde stratégique ». « Personne ne peut savoir avec certitude comment sera jugée cette guerre dans des décennies, quand nous pourrons

vraiment comprendre son impact. Ce que je sais, c'est que la guerre doit être engagée seulement quand elle est nécessaire et que celle d'Irak ne l'était pas », souligne l'auteur.

Il accuse également l'ancien stratège et conseiller de M. Bush, Karl Rove, et le chef de l'équipe du vice-président Cheney, Lewis « Scooter » Libby, de l'avoir dupé à propos de leurs rôles dans le scandale de la divulgation de la véritable identité de l'ancienne agent de la CIA, Valerie Plame.

ÉGYPTE

Quatre coptes tués dans une attaque contre une bijouterie du Caire

Quatre personnes, toutes coptes, ont été tuées hier dans une attaque contre une bijouterie copte à Zeitoun, un quartier nord du Caire, a-t-on appris auprès d'une source proche des services de sécurité.

Deux assaillants en moto ont ouvert le feu vers 12h30 (9h30 GMT) sur ce magasin pour une raison inconnue, tuant quatre personnes, le propriétaire et trois employés, a indiqué à l'AFP cette source qui a requis l'anonymat. Selon des témoins interrogés sur place par un journaliste de l'AFP, ils auraient pénétré dans le magasin pour abattre les quatre victimes. Quinze douilles provenant de revolvers ont été retrouvées sur les lieux. Portant perruque et lunettes de soleil, les deux hommes ont pris la fuite sans avoir cambriolé la bijouterie.

Ils auraient commis leur crime pour des motifs personnels, d'après les premiers éléments de l'enquête, a indiqué la source proche des services de sécurité. Il pourrait s'agir d'une vengeance, le bijoutier ayant eu de mauvaises relations avec le voisinage. La police a dépêché sur place d'importants effectifs afin d'éviter toute montée de tensions confessionnelles dans ce quartier populaire où les habitants, chrétiens et musulmans, excluent la piste confessionnelle. La communauté copte a célébré le mois dernier à Zeitoun, le quarantième anniversaire « d'apparitions » de la Vierge qui, selon les coptes, se seraient produites pendant des mois, à partir d'avril 1968, au-dessus du dôme d'une église du quartier. L'Égypte est fréquemment le théâtre de heurts confessionnels, dégénérant parfois en violences. Les coptes d'Égypte constituent, selon des estimations divergentes, 6 à 10% des 80 millions d'Égyptiens.

MAURITANIE

Cinq islamistes présumés libérés sous contrôle judiciaire

Cinq islamistes présumés présentés lundi à la justice en Mauritanie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ont été inculpés et libérés sous contrôle judiciaire, a indiqué hier une source judiciaire à l'AFP.

Le juge d'instruction en charge de leur dossier les a entendus, inculpés de « participation à un regroupement constitué dans l'objectif de préparer des actions terroristes et appartenance à une bande armée » et libérés sous contrôle judiciaire mardi soir, a affirmé cette source. Ces cinq islamistes présumés faisaient partie d'un groupe de 39 personnes arrêtées pour les mêmes motifs, qui avaient été déférées lundi devant le parquet de Nouakchott.

Sur ces 39 personnes, 11 avaient été remises mardi en liberté par le parquet pour insuffisance de preuve. Les 28 autres avaient été renvoyés devant un juge d'instruction par le parquet qui avait demandé la libération sous contrôle judiciaire pour cinq, des mandats de dépôt pour 23 et l'émission de mandats d'arrêt

internationaux contre trois autres en fuite. Le juge d'instruction a entendu 17 accusés mardi soir, dont les cinq libérés sous contrôle judiciaire. Il poursuit ses auditions hier, d'après la même source judiciaire.

Il a cependant « refusé de retenir le mandat de dépôt contre certains prévenus, mais sa décision a été rejetée par le parquet qui a décidé de faire appel », suspendant ainsi leur mise en liberté, a-t-elle précisé.

Les 28 islamistes présumés qui avaient été renvoyés devant un juge d'instruction doivent être inculpés, selon une source judiciaire, de « participation à un regroupement constitué dans l'objectif de préparer des actions terroristes et appartenance à une bande armée ».

Parmi les personnes déjà entendues, figurent deux tueurs présumés de quatre Français en décembre 2007 à Aleg (sud), Sidi Ould Sidna et Marouf Ould Haiba, ainsi que le principal accusé dans l'attaque en février contre l'ambassade d'Israël à Nouakchott, Al-Khadim

Ould Esselman. Ces trois hommes, qui se revendiquent de la mouvance d'Al-Qaïda, et trois autres en fuite contre lesquels des mandats d'arrêt internationaux sont demandés par le parquet, répondront de plusieurs chefs d'inculpation spécifiques.

Il s'agit notamment de « constitution d'une bande armée en vue de commettre des actes touchant à la sûreté d'Etat », « actes de violence pour tuerie, sabotage, vandalisme et actes de résistance contre la force publique ». Ils tombent également sous le coup de l'accusation de « conduite de mouvements de rébellion armée avec utilisation d'armes et d'accoutrements et insignes militaires en vue d'homocide volontaire, de sabotage, d'assassinat et de vol ». Ils sont enfin accusés de « transport et usage illégaux d'explosifs et d'armes », « recrutement de personnes en vue de commettre des actes terroristes et usage du territoire mauritanien pour commettre des actes terroristes touchant aux intérêts de pays étrangers ».

Publicité

Les examens approchent



DONNEZ VOUS DU RESSORT

TONI+C® combat la fatigue, le stress.

LAD Pharma www.ladpharma-dz.com

VISA.MSP N°: 02/07